

*L'an deux mille vingt-trois, le lundi deux octobre à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en Mairie à Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PIERRE, Maire.*

*Etaient présents : PIERRE P, REPERANT E, RAOULT S, LUCAS R, LE COQ P, LETORT N, HUGER D, BONNY V, TOQUET C, PANSART JF, LE MOINE N, LE GOAET C, LE FOL B, LE COQ O, OIZEL R, MEHEUT L.*

*Absents : LOYER JY, FERON M, BLANCHARD S.*

*Pouvoirs : LOYER JY à PIERRE P, FERON M à RAOULT S.*

*Secrétaire de séance : HUGER D.*

*Egalement présente : JOSSELIN N.*

---

## **Ordre du jour**

### **I Travaux**

- 1-1 Jardin du verger : jeux et mobilier extérieurs intergénérationnels
- 1-2 Extension atelier technique pour aménagement de locaux sociaux : maîtrise d'oeuvre

### **II Personnel**

- 2-1 Nouveau lieu : création d'un poste d'animateur(rice) d'un tiers lieu incluant une médiathèque

### **III Finance**

- 3-1 Budget général : décision modificative n°2
- 3-2 Subvention Maroc - séisme

### **IV Administration générale**

- 4-1 Motion de soutien aux EHPAD

### **V Culture**

- 5-1 Lisons 2032 : schéma de développement de la lecture publique à l'échelle de St Brieuc Armor Agglomération

### **VI Questions diverses**

---

Mr le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède au recensement des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire soumet le procès-verbal du 28 août 2023 à l'adoption des élus. Sans observation, le procès-verbal est adopté.

Mr le Maire passe à l'examen des questions à l'ordre du jour.

## **I Travaux**

### **1-1 Jardin du verger : jeux et mobilier extérieurs intergénérationnels (Délibération n°2023057)**

#### a) Exposé

Il convient de remplacer les jeux sensoriels extérieurs vétustes en bois acquis en 2015 dans le cadre de l'aménagement du jardin du verger.

Après consultation des encadrants de la MAJI (Maison d'Accueil de Jour Itinérant) et de deux fournisseurs d'équipements adaptés aux personnes âgées (en stimulation sensorielle, entretien physique...), l'entreprise Acodis (Chauray) propose le mobilier suivant pour un montant total (hors montage et hors pose) de 8 031,87€ HT :

- Un banc avec pédales et « mentalcube »,
- Un banc « confiance »,
- Un banc « tranquillité »,
- Un module pas de géant (option inox),
- Un parcours de marche ludique.

Il est proposé par ailleurs de faire appel au service du SIVAP pour la pose du mobilier et des jeux.

#### b) Discussion

Philippe Pierre précise que les jeux en bois (non traité) avaient été fabriqués par l'IME du Valais en 2015. Il explique que deux bancs sont nécessaires pour faciliter la traversée du jardin par les personnes fréquentant la MAJI. Il informe que la moyenne d'âge des personnes est de 88 ans. Il ajoute que ces bancs sont utilisables par tout public.

Philippe Le Coq précise que le délai minimum de livraison est de 6 semaines.

Philippe Pierre informe que la MAJI fêtera ses 10 ans le 24 octobre 2023. Il précise que les invités sont les membres du CCAS, Isabelle Oger, Pierre Morvan, les conseillers départementaux et le président du CIAS.

#### c) Décision

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Philippe Le Coq,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**RETIENT** l'offre de l'entreprise Acodis (Chauray) pour un montant de 8 031,87€ HT,

**INSCRIT** les travaux de pose de ces équipements effectués par le SIVAP en investissement (Op 108 C/2315).

### **1-2 Extension atelier technique pour aménagement de locaux sociaux (Délibération n°2023058)**

a) Exposé

L'atelier technique est notamment équipé d'un bureau et de sanitaires. Le bureau fait office actuellement de vestiaires.

Au vu des exigences règlementaires en matière de vestiaires et notamment quand les agents doivent s'équiper de tenue de travail (équipements de protection individuelle) et compte tenu de l'effectif féminin et masculin de l'équipe technique, il convient d'aménager des locaux sociaux à l'atelier technique.

Pour ce faire, la commune a sollicité le cabinet STUMM architectures (St Connan) qui propose d'assurer une mission de maîtrise d'œuvre (esquisses, avant-projet, permis de construire) pour un montant de 2 480€ HT.

b) Discussion

Philippe Pierre rappelle que Stumm architectures a déjà réalisé les plans de l'agrandissement de l'atelier technique. Il connaît donc le site et le bâtiment.

Denis Huger demande s'il s'agit simplement de créer des vestiaires ou de proposer également une salle de pause, une laverie, etc... qui s'apparentent davantage à des locaux sociaux qu'à de simples vestiaires.

Philippe Pierre répond qu'en effet il s'agit de locaux sociaux. Il ajoute que la commune va équiper le service technique d'un ordinateur.

Elisabeth Reperant demande pourquoi l'ADAC22 n'a pas été sollicité pour ce projet.

Philippe Pierre répond que l'ADAC22 ne propose pas de missions incluant le dépôt de permis de construire. Il précise que Stumm Architectures ne réalisera pas de DCE (dossier de consultation des entreprises).

c) Décision

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**RETIENT** l'offre de maîtrise d'œuvre de STUMM Architectures pour un montant de 2 480€ HT dans le cadre de l'agrandissement de l'atelier technique pour y aménager des locaux sociaux,

**AUTORISE** Mr le Maire à signer le marché.

## **II Personnel**

### **2-1 Nouveau lieu : création d'un poste d'animateur(rice) d'un tiers lieu incluant une médiathèque (Délibération n°2023059)**

a) Exposé

Le nouveau lieu est un projet innovant qui s'inscrit dans une démarche de revitalisation du centre-bourg comme cœur de la vie sociale de la commune et qui se construit avec la participation active des habitants. Il viendra remplacer la bibliothèque actuelle et permettra d'offrir de nouveaux services et possibilités aux plénaltais (jeux-vidéos, salle partagée...). Il ouvrira au public en fin d'année 2024.

Il est proposé de créer un poste d'animateur(rice) à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (à pourvoir au plus tard pour le 1<sup>er</sup> avril 2024). L'agent mettra en œuvre le projet culturel, avec l'appui d'une équipe de bénévoles, d'habitants impliqués et dans une dimension partenariale avec les associations locales et la population de la commune.

Les missions principales sont :

- Coordination du projet culturel et social du nouveau lieu :
  - o Contribution au projet d'ouverture du nouveau lieu
  - o Animation de la dynamique participative du lieu
  - o Participation à l'accueil et à l'orientation du public
  - o Participation à l'animation culturelle
- Activités de gestion :
  - o Coordination de l'équipe de la médiathèque
  - o Gestion administrative
  - o Communication
- Activités bibliothéconomiques :
  - o Participation à l'enrichissement et au traitement des collections

Il est proposé d'ouvrir ce poste aux grades suivants :

Filière animation		Filière culturelle	
Cat B	Animateur	Cat B	Assistant de conservation
Cat C	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Cat C	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe
	Adjoint d'animation		Adjoint du patrimoine

#### b) Discussion

Jean-François Pansart s'interroge sur les motifs de création de 6 grades pour ce poste. Il trouve choquant de créer des grades de catégorie B et se demande si la personne sera assez occupée.

Elisabeth Reperant explique que la mission administrative (assurée par elle à ce jour) est lourde, que les horaires d'ouverture du nouveau lieu vont être élargis pour passer de 4h à 12h par semaine.

Philippe Pierre dit que c'est un peu abstrait à ce jour et que ça dépendra de la personne recrutée. Il expose l'exemple de Landujan (commune de taille identique) où la personne est à temps complet.

Elisabeth Reperant précise qu'à Coëtmieux, le tiers lieu est animé par une personne à temps complet et qu'elle n'assure aucune permanence pour la bibliothèque ; seuls les bénévoles assurent l'accueil.

Benoit Le Foll dit que la création des 6 grades permet à la commune d'ouvrir ses possibilités de recrutement.

Jean-François Pansart s'interroge sur ce point même s'il ne connaît pas le fonctionnement de ce service, du lieu.

Elisabeth Reperant explique qu'elle passe beaucoup de temps pour la bibliothèque : permanences, statistiques, expositions, animations d'ateliers (ex : mois du numérique), relationnel / réunions avec le réseau des médiathèques de la Baie, etc...

Philippe Pierre explique que la fiche de poste a été construite avec la BCA, SBAA et la DRAC. Il ajoute « qu'il ne sait pas trop où l'on va ». Il ajoute qu'une estimation du coût chargé d'un agent à temps complet de catégorie C et catégorie B a été réalisée (hypothèse : 1<sup>er</sup> échelon du grade avec 2 enfants à charge sans régime indemnitaire) et que la différence s'élève à 170€/ an.

Réjane Lucas dit qu'on peut avoir une interrogation par rapport au temps complet et à la fréquentation du nouveau lieu par la population. Elle se demande si la personne remplacera les bénévoles.  
Jean-François Pansart dit ne pas comprendre le temps complet.

Réjane Lucas s'interroge s'il y aura « assez de matières pour remplir un temps complet ».

Stéphane Raoult répond que c'est à la personne recrutée de faire vivre son poste.

Philippe Pierre dit que la personne qui sera recrutée sera formée et qualifiée pour animer un tel service.

Catherine Le Goaët demande comment la commune fera si elle ne trouve personne.

Elisabeth Reperant répond que la question se posera au moment venu.

c) Décision

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,  
Après avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention,

**CREE** pour le poste d'animateur(rice) d'un tiers lieu incluant une médiathèque les 6 grades indiqués dans le tableau ci-dessus (à temps complet) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

### III Finance

#### 3-1 **Budget général : décision modificative n°2** (Délibération n°2023060)

a) Exposé

Neuf nouveaux caveautins ont été commandés pour un montant de 1 875€ HT auprès de la marbrerie Briend.

Il convient d'ouvrir des crédits pour 300€ à l'opération 650 cimetière comme suit :

Section d'investissement

<b>Dépenses</b>	<b>DM n°2</b>	<b>Recettes</b>	<b>DM n°2</b>
Opération non individualisées OPNI C/ 2313 Immob en cours de construction (réserve travaux)	-300€		
Opération 650 cimetière C/ 21316 équipements du cimetière	+ 300€		
Total	0€	Total	0€

b) Discussion

Sans observation.

c) Décision

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Stéphane Raoult,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget général.

### **3-2 Subvention Maroc – séisme (Délibération n°2023061)**

#### a) Exposé

Suite au récent séisme ayant frappé le centre du Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023, l'AMF propose aux communes d'apporter leur soutien et leur solidarité au peuple marocain.

La commune souhaite prendre sa part dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé de soutenir les victimes du séisme en faisant un don d'un montant de 100€ au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

#### b) Discussion

Philippe Pierre propose de soutenir la population bien que le Maroc n'ait pas accepté l'aide de l'Etat.

#### c) Décision

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ATTRIBUE** une subvention de 100€ au FACECO pour soutenir les victimes du séisme au Maroc.

---

## **IV Administration générale**

### **4-1 Motion de soutien aux EHPAD (Délibération n°2023062)**

#### a) Exposé

Le 29 juin 2023, réunis à La Roche-Jaudy, les maires, présidents de CCAS, élus, les directeurs des établissements, ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle ; mais également leurs difficultés croissantes de recrutement et l'épuisement des personnels. A cela s'ajoute des factures d'énergie exorbitantes, un seul trimestre pouvant représenter l'équivalent de la facture de l'année écoulée.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives des EHPAD présents, les réserves financières ne sont plus que de quelques mois pour certains, à environ 2 à 3 ans pour les autres.

Les élus réagissent :

- Au report continu d'une loi sur le grand âge, sans cesse repoussée, laissant les élus locaux gérer seuls la situation
- Des réponses des tutelles frileuses, si ce n'est honteuses, quand il est demandé aux établissements de ne plus remplacer le personnel malade pour faire des économies

- Des dépenses instaurées par l'Etat : Ségur, prime Grand Age, revalorisation du point d'indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en plus lourde.
- Des charges complémentaires liées aux frais relatifs aux PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de retour à l'Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1<sup>er</sup> jour.
- Refus de faire supporter aux familles ces augmentations de charges : prise en compte de la réalité des petites retraites du territoire. La charge restante du loyer est à la charge directe des familles des résidents.
- Inflation : notamment nourriture. Devrons-nous compter les biscottes ?

Les élus dénoncent les réponses des autorités de tutelles (ARS, Conseil Départemental) :

- Mutualisation ou fusion : les établissements ayant déjà opérés des rapprochements font certes état des certaines économies d'échelle sur les fonctions supports, mais c'est nier le problème structurel qui touche l'ensemble des EHPAD que de penser qu'il s'agit là d'une solution miracle
- Non remplacement des personnels malades : les élus s'offusquent de cette réponse qui mettrait en difficulté nos résidents et nos personnels ! Combien de protections non-changées à temps, de douches non-faites, faute de personnel présent ? Combien de repas pris froids ou non-pris, faute d'aide ? Combien d'accidents du travail dû à la surcharge ? Est-ce cela que nous voulons pour nos aînés ?
- Coupe pathos anticipée : si celle-ci permet de réévaluer le taux de dépendance des résidents, et de prévoir des moyens supplémentaires, les élus dénoncent le fait que les financements liés ne sont versés que 18 mois plus tard si la coupe est réalisée après le 30/06 de l'année en cours ! C'est maintenant que nos résidents dépendants ont besoin de ces moyens !

Collégalement, les élus présents décident :

- De ne pas payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour nos EHPAD. Les crédits correspondants au montant 2022 seront mis en réserve.
- De présenter une motion de soutien aux EHPAD à l'ensemble des communes du département.
- De refuser collégalement de voter le prochain BP si déficitaire
- De solliciter une rencontre avec le ministère de la Santé et le ministère de la fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales
- D'engager le cabinet Coudray sur une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l'Etat

Les élus des Côtes d'Armor rappellent le rôle de « 1<sup>ère</sup> ligne » des maires et des conseillers municipaux.

Nous sommes tous concernés, même les communes n'ayant pas d'EHPAD sur leur territoire, car c'est bien l'accueil de tous nos anciens qui est concerné. Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général.

« Nous ne faisons pas les lois, bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd'hui à l'Etat de bien vouloir nous entendre : nous, élus locaux, sommes fondés à faire des propositions pour la loi Grand Age. »

#### b) Discussion

Philippe Pierre propose de rajouter dans la motion le soutien de la commune aux EHPAD gérés par des associations à but non lucratif.

#### c) Décision

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**VOTE** cette motion de soutien aux EHPAD publics et gérés par des associations à but non lucratif.

## V Culture

### 5-1 Lisons 2032 : schéma de développement de la lecture publique à l'échelle de St Brieuc Armor Agglomération (Délibération n°2023063)

#### a) Exposé

La loi Robert du 21 décembre 2021 donne pour la première fois un cadre législatif aux bibliothèques dans le code du patrimoine. En outre, son article 12 précise que « lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique ».

C'est dans l'optique de doter le réseau des Médiathèques de la Baie d'un tel schéma que la démarche « Lisons 2032 » a été entamée il y a près de deux ans. Par une approche participative réunissant tous les acteurs du réseau (élus, professionnels, habitants et partenaires, soit plus de 1250 participants et 80 rendez-vous), quatre grandes étapes ont été menées :

- Diagnostic et esquisse des perspectives
- Enrichissement avec l'expertise des partenaires
- Ateliers d'arbitrage pour priorisation des actions à mener
- Processus de rédaction puis de validation

Le schéma Lisons 2032 doit permettre de définir la politique de lecture publique du territoire, afin de la mener plus efficacement et de gagner en lisibilité auprès de nos partenaires et de la population. Pour ce faire, 4 défis (déclinés en objectifs et en actions) ont été identifiés :

- 1) Mailler le territoire par une politique partagée de lecture publique,
- 2) Apprendre et s'engager ensemble,
- 3) Faciliter le parcours de l'utilisateur à l'échelle du territoire intercommunal,
- 4) Accompagner les transitions de la société.

Le calendrier de mise en œuvre du schéma planifie les actions à mener jusqu'en 2027, date à laquelle la clause de revoyure sera proposée, pour permettre de préfigurer la seconde partie du schéma. En outre, le règlement de mise en œuvre prévoit une évaluation annuelle du plan d'actions, et au besoin des propositions d'ajustement.

La phase finale de validation doit à présent venir sanctionner la démarche Lisons 2032, par l'adoption de ce schéma au sein du Conseil communautaire de Saint-Brieuc Armor Agglomération et en Conseil municipal de chacune des 32 communes du territoire.

#### b) Discussion

Elisabeth Reperant présente quelques actions définies dans le schéma : la navette, l'harmonisation tarifaire, les ateliers, etc... Elle explique qu'un chargé de mission a été recruté par SBAA pour le poste de conseiller numérique. Ce dernier a pour mission de développer en 2024 divers ateliers numériques sur le territoire sud de l'agglomération. Elle fait par ailleurs appel aux idées d'atelier à organiser sur la commune. Elle évoque le mois de l'accessibilité et l'atelier de bibliothérapie organisé jeudi 5 octobre 2023. Elle précise être volontaire pour tester différents ateliers et de ne pas les renouveler s'ils ne sont pas intéressants. Elle exprime également son désaccord quant au financement de la navette. Elle dit préférer payer au prorata des livres réservés plutôt qu'au prorata des habitants.

### c) Décision

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Elisabeth Reperant,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le schéma de développement de la lecture publique à l'échelle de Saint-Brieuc Armor Agglomération : Lisons 2032.

## **VI Questions diverses**

### ☞ Elagage arbres

Noëlle Le Moine remonte les doléances d'entreprises et d'agriculteurs concernant les arbres situés route du pont Jacquelot qui gênent la circulation.

### ☞ Défense incendie

Noëlle Le Moine demande auprès de qui il convient de s'adresser pour implanter une bouche incendie ou une réserve incendie à proximité d'une exploitation agricole. Philippe Pierre explique que c'est une compétence de SBAA et qu'il va revenir vers elle pour lui communiquer les coordonnées du service concerné.

### ☞ Centrale de référencement : SCA (Lamballe)

Philippe Pierre explique avoir adhéré pour 160€ / an à la centrale de référencement SCA (Lamballe) afin de bénéficier de prix négociés notamment pour l'alimentation du restaurant scolaire, les produits d'entretien, etc...

### ☞ Champ photovoltaïque

Philippe Pierre évoque l'avancement des travaux ainsi que le financement participatif qui ouvrira à compter de mi-octobre 2023 (rendement de 6% / an). Philippe Pierre s'interroge sur l'intérêt de la commune de participer à ce dispositif.

### ☞ Antenne Bouygues

Le pylône est installé. La mise en service de l'antenne est prévue mi-novembre 2023.

### ☞ Travaux chauffage église

Les travaux sont planifiés à partir de mi-octobre 2023. L'accès à l'église sera interdit pendant une semaine.

### ☞ Charte gallo

Philippe Pierre évoque à nouveau l'intérêt d'adhérer à la charte gallo notamment pour faciliter l'obtention de subventions par le Conseil Régional (1<sup>er</sup> niveau d'engagement de la charte envisagé).

### ☞ Bulletin municipal

Distribution prévue vers le 22 ou 25 octobre 2023.

### ☞ Congrès des maires 2023 à Paris

Le congrès se déroulera du 21 au 23 novembre 2023. Philippe Pierre invite les élus désirant y participer à se faire connaître pour le 15 octobre 2023 au plus tard.

### ☞ Visite Assemblée nationale

Réjane Lucas informe l'assemblée que Marc Le Fur invite le mercredi 31 janvier 2024 le conseil communal des enfants (CCE) à visiter l'assemblée nationale (en session). La sortie à Paris comprendrait la visite de la capitale en bateau mouche, le déjeuner au restaurant le Solférino puis la visite de l'assemblée nationale. Le coût de la journée s'élève à 100€ / personne. Il est proposé la

gratuité pour les enfants élus du CCE ainsi que pour leur animatrice Celline Silien. Il est également proposé d'élargir l'invitation (payante) aux élus adultes.

☞ **Opération « nettoyons la nature »**

Philippe Le coq dresse le bilan de la matinée : 15 participants et 25kg de déchets ramassés.

☞ **Décisions du Maire au titre de sa délégation (Délibération du 08/06/2020)**

- .Caveautins au cimetière : 1 875€ HT (marbrerie Briend Quintin)
- .Congélateur pour cantine : 673,25€ HT (Le Liard St Brandan)
- .Jardinières pour espaces verts : 2 185,00€ HT (Discount collectivités Valence)
- .Ordinateur pour les services techniques : 690,67€ HT (SBSI St Brieuc)

☞ **Visite centre de tri - Kerval**

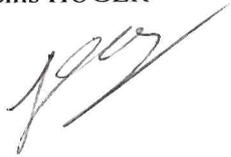
Il est suggéré d'aller visiter le centre de tri Generis à Ploufragan.

☞ **Agenda**

- .Prochain conseil municipal : lundi 6 novembre 2023 à 20h
- .Commémoration : 11 novembre 2023

Séance levée à 21h32

Le secrétaire de séance  
Denis HUGER



Le président de séance  
Philippe PIERRE



**Liste des délibérations du conseil municipal du 2 octobre 2023**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Intitulé délibération</b>
2023057	Jardin du verger : jeux et mobilier extérieurs intergénérationnels
2023058	Extension atelier technique pour aménagement de locaux sociaux
2023059	Nouveau lieu : création d'un poste d'animateur(rice) d'un tiers lieu incluant une médiathèque
2023060	Budget général : décision modificative n°2
2023061	Subvention Maroc – séisme
2023062	Motion de soutien aux EHPAD
2023063	Lisons 2032 : schéma de développement de la lecture publique à l'échelle de St Brieuc Armor Agglomération

**TABLEAU DES EFFECTIFS  
A COMPTER DU 01/01/2024**

Délibération n°2023059 du 02/10/2023

<b>TITULAIRES - STAGIAIRES</b>				
<b>SERVICES - GRADES</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>DHS</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	
<b>ADMINISTRATIF</b>				
1 Attaché	A	35	Secrétaire générale	
1 Adjoint administratif principal 2nde classe	C	32	Agent administratif	
Adjoint administratif principal 2nde classe	C	30	Agent administratif	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	30	Agent administratif	
Adjoint administratif principal 2nde classe	C	30	Agent administratif	
Adjoint administratif	C	30	Agent administratif	
<b>2</b>		<b>187</b>		
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>				
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35	Agent polyvalent des services Techniques	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35	Agent polyvalent des services Techniques	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35	Agent polyvalent des services Techniques	
1 Adjoint technique principal 2ème classe	C	35	Agent polyvalent des services Techniques	
1 Adjoint technique	C	35	Agent polyvalent des services Techniques	
<b>2</b>		<b>175</b>		
<b>RESTAURATION</b>				
1 Adjoint technique	C	31,5	Responsable du service restauration scolaire	
1 Adjoint technique	C	35	Agent technique polyvalent dans le domaine périscolaire	
1 Adjoint technique	C	28	Agent technique polyvalent dans le domaine périscolaire	
1 Adjoint technique	C	29	Agent technique polyvalent dans le domaine périscolaire	
<b>4</b>		<b>123,5</b>		
<b>ECOLE</b>				
1 Adjoint technique principal 2nde classe	C	28	Assistante du personnel enseignant et animatrice des services périscolaires	
Adjoint technique principal 2nde classe	C	32,5	Assistante du personnel enseignant et animatrice des services périscolaires	
1 Adjoint technique	C	32,5	Assistante du personnel enseignant et animatrice des services périscolaires	
<b>2</b>		<b>93</b>		
<b>BÂTIMENTS PUBLICS</b>				
1 Adjoint technique principal 2nde classe	C	28	Agent d'entretien polyvalent	
<b>1</b>		<b>28</b>		
<b>TEMPS PERISCOLAIRES</b>				
1 Adjoint d'animation principal 2nde classe	C	34,5	Responsable des services périscolaires	
<b>1</b>		<b>34,5</b>		
<b>TIERS LIEU - MEDIATHEQUE</b>				
Animateur	B	35	Animateur d'un tiers lieu incluant une médiathèque	
Assistant de conservation	B	35	Animateur d'un tiers lieu incluant une médiathèque	
Adjoint animation principal 2nde classe	C	35	Animateur d'un tiers lieu incluant une médiathèque	
Adjoint animation	C	35	Animateur d'un tiers lieu incluant une médiathèque	
Adjoint du patrimoine principal 2nde classe	C	35	Animateur d'un tiers lieu incluant une médiathèque	
Adjoint du patrimoine	C	35	Animateur d'un tiers lieu incluant une médiathèque	
<b>0</b>		<b>210</b>		
<b>12</b>		<b>851</b>		

